

Règlement d'éducation physique EPS Grandson 2024-2025

Habillement

Les élèves viennent aux leçons d'éducation physique avec des habits autres que ceux portés pendant le reste de la journée. Ils ont une tenue de sport adéquate avec un T-shirt couvrant le ventre et les épaules (haut de sport accepté), un short ou un training, une paire de chaussures de sport propres (semelles noires interdites), attachées correctement afin qu'elles tiennent aux pieds, et un linge pour la douche. Les piercings, les longs ongles ne doivent pas empêcher de participer pleinement à toutes les activités.

Jusqu'aux vacances d'automne et dès la rentrée des vacances de Pâques, les élèves sont équipés d'affaires adaptées pour l'extérieur.

Avant les cours

Les élèves se changent dans les vestiaires correspondants à leur salle.

Les élèves prennent les petits objets de valeur en salle de sport (nous déclinons toute responsabilité en cas de vol). Les lecteurs audio et les téléphones portables sont éteints. Afin de protéger les chevilles, les chaussures de sport sont lacées et serrées correctement. Les élèves avec des cheveux longs les attachent pour éviter les accidents. Les chewing-gums sont crachés dans une poubelle.

Oublis

L'élève qui n'a pas d'affaires de sport s'annonce au maître d'éducation physique avec son agenda. Après 3 oublis, l'élève reçoit une punition. Après 6 oublis, 2 heures d'arrêts. Ne pas lacer ses chaussures équivaut à un oubli, par contre, l'élève qui mâche un chewing-gum pendant le cours pourra être directement sanctionné.

Dispenses

Sauf décision particulière, les élèves dispensés d'activités physiques sont présents aux leçons (y compris à la piscine et à la patinoire). En principe, un élève n'a pas besoin d'être présent au cours s'il a un certificat médical ET une décharge signée des parents stipulant qu'ils prennent la responsabilité de leur enfant (ces documents doivent être présentés à l'avance au secrétariat) et ceci seulement si la classe a deux périodes d'éducation physique consécutives. Toute autre situation empêchant l'élève de participer à une leçon doit être indiquée dans l'agenda. Sauf exception, les menstruations n'empêchent pas de faire du sport.

Douche

La douche faisant partie des leçons de sport, le maître accorde 5 à 10 min. en fin de cours pour ce moment. Elle est vivement recommandée.

Patinoire/piscine/course d'orientation

Lors de ces leçons particulières, les déplacements doivent s'effectuer en bus puis à pied jusqu'au lieu d'enseignement où les maîtres attendent les élèves. Les classes de 7ème année seront accompagnées par le maître d'éducation physique lors du premier déplacement. Les entrées de la piscine et de la patinoire sont prises en charge par l'Etablissement. Les élèves, qui veulent rester à la piscine, doivent fournir une autorisation signée des parents et l'enfant sera libéré en-dehors de l'enceinte. La location des patins est à la charge des parents (actuellement 2 CHF).

Divers

Chaque élève est tenu d'avoir son **agenda à chaque leçon de sport**.

En cas de perte du recueil des évaluations en EPH de l'élève (livret de gym bleu), 10 CHF sera demandé pour un nouvel exemplaire.

Si l'élève a un problème de santé particulier nécessitant une attention particulière ou des adaptations lors de la pratique de l'éducation physique, les parents sont priés d'en informer l'enseignant, afin que cela soit pris en compte dans l'enseignement.

Le sport à l'école n'est pas juste une leçon de "récréation-défoulement", mais une leçon d'**ÉDUCATION PHYSIQUE**, contribuant au développement de savoirs et d'aptitudes spécifiques.

Les maîtres d'éducation physique

Signature : les parents : L'élève :